



MAIRIE DE POMAREZ

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant?

- *Pour les enfants qui effectuent leur première rentrée en maternelle (nés en 2018)*
- *Pour les enfants qui changent d'école*

INSCRIPTION EN MAIRIE JUSQU'AU

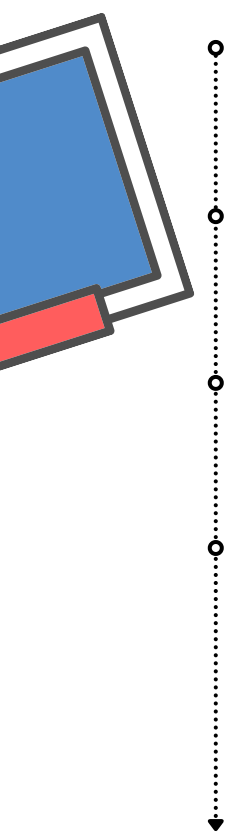

VENDREDI 7 MAI 2021 !



COMMENT FAIRE?

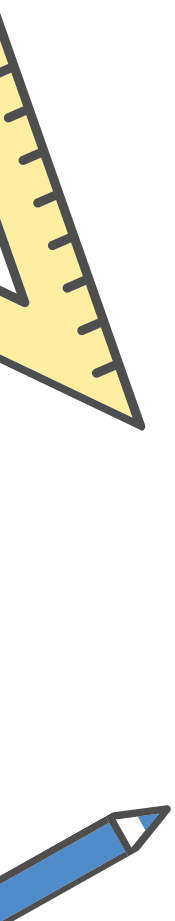
L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUPRES DE LA MAIRIE

Préparer le dossier

- 
- Remplir la fiche de renseignement (à télécharger sur pomarez.fr, ou à retirer à la Mairie)
 - L'accompagner des justificatifs suivants
 - Copie du livret de famille
 - Justificatif de domicile
 - Remettre le dossier complet en mairie
 - En le déposant à l'accueil
 - Par mail à accueil@pomarez.fr
 - Par courrier
- 

L'ADMISSION AUPRÈS DE L'ECOLE

Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école

- 
- Se munir du certificat d'inscription délivré par la mairie
 - L'accompagner des justificatifs suivants:
 - Copie du livret de famille
 - Carnet de santé de l'enfant
 - Certificat de radiation (uniquement dans le cadre d'un changement d'école)
- 